

# Commune de SILLINGY

Section C - Lieu-dit "La Corbette"

## PROGRAMME DES TRAVAUX

**Patrick EPIARD**  
Ingénieur Géomètre ESGT  
Géomètre Expert DPLG  
15 avenue des Barattes  
74000 ANNECY

**Pièce 7a**  
Dossier : 2003-107  
Février 2004

Commune de SILLINGY

# Lotissement "La Corbette"

## PROGRAMME DES TRAVAUX

### 1 - GENERALITES

- Le programme des travaux qui suit a pour but de définir les travaux d'aménagements à réaliser pour assurer la viabilité du lotissement. Il se réfère aux pièces et aux plans du dossier de lotissement.
- Il a été procédé à une consultation des services gestionnaires des réseaux afin d'établir le programme des travaux du lotissement "La Corbette".
- Il a été établi le plan de principe des équipements (Pièce n° 6).
  - Voirie :
  - Eclairage public :
  - Eaux pluviales :
  - Eau potable : C.C. Fier et Usse
  - Ordures ménagères : C.C. Fier et Usse
  - Eaux usées : S.I.L.A.
  - Télécommunications : France Télécom (ANNECY)
  - Electricité : Régie d'Electricité de Seyssel
- Ces travaux d'aménagements seront réalisés à la charge du lotisseur, selon les directives, et en accord avec les différents services gestionnaires compétents.
- Le lotisseur se réserve le droit de modifier ou de déplacer, en accord avec la Mairie de SILLINGY et les services gestionnaires concernés, les réseaux afin de s'adapter aux impératifs de chantier.
- Chaque réseau sera construit jusqu'à un mètre à l'intérieur des lots.
- Les acquéreurs des lots auront l'obligation de se raccorder aux réseaux disposés en attente sur leur terrain.

### 2 - VOIRIE

- Le lotissement sera desservi par une voie interne ayant son origine sur l'accès créé récemment par la Commune.
- Caractéristiques de la chaussée à créer : (voir pièce n°6)
  - Largeur d'emprise totale : 5,00 m
  - Largeur de chaussée : 4,70 m (enrobé)
  - Pente transversale : 2 %
  - Pentes des talus ou remblais : 3/2
  - Pentes des talus ou déblais : 3/2
  - Bordures de la voirie : type A2
- Les structures de la chaussée sont définies selon le profil en travers type figurant sur le plan des aménagements VRD ( voir pièce n° 6).

### **3 – RESEAU D'EAU POTABLE**

- Le réseau existant sous la Route de la Petite Balme est une conduite de diamètre 100 mm.
- Une nouvelle conduite en fonte  $\varnothing$  60 sera posée sous l'accotement de la voie créée par la commune de SILLINGY, en bordure du lot 1. La conduite s'arrêtera au niveau d'une chambre 1200 x 1200, équipée d'un tampon fonte et raccordée au réseau d'eaux pluviales au début de la voie d'accès au lotissement. Une ventouse sera mise en place dans la chambre.
- Les branchements particuliers seront réalisés en tuyaux polyéthylène  $\varnothing$  32 mm, posés sous fourreau janolène  $\varnothing$  90 bleu. Ils seront amorcés jusqu'à l'intérieur de chaque lot.
- Toutes les prises en charge seront réalisées dans la chambre de 1200 x 1200 mm conformément au plan d'aménagements (voir pièce n° 6) et les compteurs seront installés par la Communauté de Communes Fier et Usses.
- La défense incendie du lotissement est assurée par un poteau d'incendie normalisé  $\varnothing$  100mm existant situé Route de la Petite Balme sur la parcelle 3225.

### **4 – ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES**

- En accord avec les services techniques de la mairie de SILLINGY, le fossé existant entre la voie existante et les lots 1 et A sera busé par un collecteur  $\varnothing$  300 en béton armé avec en parallèle un drain pour récupérer les arrivées d'eaux éventuelles des lots.
- Les eaux pluviales de la voie d'accès au lotissement ainsi que des lots 3 et A seront collectées dans une canalisation  $\varnothing$  200 PVC qui sera raccordée sur le collecteur  $\varnothing$  300.
- Un regard  $\varnothing$  800 sera construit à la place du regard à grille existant en bout de fossé.
- Les attentes d'eaux pluviales de chaque lot se feront en canalisation PVC  $\varnothing$  160 au point bas de chaque lot.
- L'attente du lot 2 sera raccordée sur la grille existante Route de la Petite Balme en servitude sur le lot n° 1.

### **5 – ASSAINISSEMENT EAUX USEES**

- Un réseau de collecte des eaux usées existe sous la Route de la Petite Balme. Une extension de ce réseau sera construite sous la Voie Communale (parcelle 3233).
- Le collecteur du lotissement sera réalisé au frais de l'aménageur suivant le devis établi par le SILA et réalisé par une entreprise ayant l'agrément du concessionnaire. Il sera construit en parallèle avec le réseau d'eaux pluviales, en tuyau fonte  $\varnothing$  200mm.
- Un regard de visite sera construit en béton préfabriqué ou coulé en place de diamètre 1000 mm avec tampon fonte articulé série lourde.
- Chaque lot sera raccordé au collecteur par l'intermédiaire d'une boîte de branchement à passage direct (type CB40 ou regard  $\varnothing$  800mm) et une attente sera réalisée en PVC CR8  $\varnothing$  160 mm jusqu'à l'intérieur de chaque lot.
- Une inspection vidéo et des essais à l'air des tronçons et des regards seront réalisés sur l'ensemble du réseau.

## **6 – RESEAU ELECTRIQUE**

- L'alimentation sera réalisée selon le projet et le devis établis par la Régie d'Electricité de SEYSSEL (secteur d'ANNECY).
- Tout le réseau sera construit en souterrain.
- Chaque acquéreur de lot se raccordera sur le branchement mis en attente sur son lot.
- La ligne électrique aérienne existante sur le lotissement sera enfouie.

## **7 – RESEAU TELEPHONIQUE**

- Le génie civil du réseau téléphonique sera soumis à France Télécom pour validation.
- Le réseau sera construit en souterrain à partir d'un poteau France Télécom situé au niveau de la Route de la Petite Balme.
- Chaque acquéreur de lot se raccordera sur le branchement mis en attente sur son lot.
- Une chambre de tirage sera mise en place sous la voie d'accès.

## **8 – RESEAU D'ECLAIRAGE EXTERIEUR**

- Le génie civil du réseau d'éclairage extérieur sera construit en souterrain à partir d'un coffret de comptage. Un candélabre sera posé en début de voie d'accès.
- Les candélabres seront du même modèle que ceux qui existent le long de la Route de la Petite Balme.

## **9 – ESPACES VERTS**

- Sans objet.

## **10 – DIVERS**

- Un espace "ordures ménagères" sera réalisé le long de la Route de la Petite Balme selon les prescriptions de la Communauté de Communes Fier et Usses.
- Il se situera au niveau du poteau électrique actuel en servitude sur le lot n° 1. Il aura la capacité de six containers de 240 litres pour recueillir les OM du lotissement et des deux maisons situées à l'EST de l'opération.
- Cet espace sera rétrocédé à la commune à la fin des travaux d'aménagement.

## **11 – TRAVAUX DIFFERES**

- Le lotisseur se réserve le droit de différer les travaux de finitions selon la législation en vigueur.

## **12 – RECEPTION DES TRAVAUX**

- La réception des travaux se fera en présence des services techniques de la Commune de SILLINGY et les services gestionnaires concernés. Le lotisseur fournira, le jour de la réception, les plans de récolement des réseaux du lotissement.